

M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

VU la loi 2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

VU le décret n° 2005-1156 du 13/09/2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2, relatif aux pouvoirs de police du Maire,

VU l'arrêté municipal n°019-2017 en date du 18 janvier 2017,

CONSIDERANT que la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny est exposée aux risques majeurs notamment en cas de risques d'inondation,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'arrêté municipal n°019-2017 en date du 18 janvier 2017 est annulé et remplacé comme suit :

- Les coordonnées des référents techniques du plan communal de sauvegarde sont les suivantes :

1 – Jérôme DESCHENES

Directeur Général des Services de la Mairie, titulaire

Domicilié 6 rue Jean Monnet Villedieu-les-Poêles 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

06.22.77.51.30

2 – Marina BAISNEE

Rédacteur Territorial – adjointe au DGS, titulaire

Domiciliée 18 les vallons Villedieu-les-Poêles 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

02.33.51.00.92 / 06.79.23.70.32

3 – Nathalie DEBROISE

Adjoint administratif

11 la Gaillardière Villedieu-les-Poêles 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

07.66.37.87.76

Portant délégation aux référents technique
pour le Plan Communal de Sauvegarde

Article 3

- Le Directeur Général des Services de la Commune Nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,
- Monsieur le Préfet de la Manche,
- La Gendarmerie de Villedieu-les-Poêles,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de SAINT-LÔ,
- Le Centre d'Incendie et de Secours de VILLEDIEU-LES-POÊLES,
- Le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 12/07 au 02/08/2024

La notification faite le 12/07/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
vendredi 12 juillet 2024

Notifié le.....
Jérôme DESCHENES

Notifié le.....
Marina BAISNEE

Notifié le.....
Nathalie DEBROISE

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20240712-4-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2024

Publication le : 12-07-2024



Le Maire,



Philippe LEMAÎTRE